

**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



6PNI 001509 90952
STING_SIR_CERT
CI 154337-00003491



AMICALE ANCIENS ELEVES AMIS COMBREE
MONSIEUR JEAN LOUIS BOULANGE
21 AVENUE DE CHAMBORD
44470 CARQUEFOU
FRANCE

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)

A la date du 05/07/2023

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	923 738 066
Identifiant SIRET du siège	923 738 066 00011
Désignation	AMICALE ANCIENS ELEVES AMIS COMBREE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	01/01/1980

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	923 738 066 00011	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	700 L AUNAY LOUVAINES 49520 SEGRE-EN-ANJOU BLEU	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	01/01/1980	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée

Événement	création de l'entreprise au répertoire Sirene
Date de l'événement	01/01/1980
Référence : déclaration n°	A00991445044
	Transmise par DJEPVA

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

Le répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Toutes les entreprises et leurs établissements situés sur le territoire français, y compris les exploitations agricoles et les institutions et services de l'Etat, sont inscrits dans le répertoire national d'identification baptisé SIRENE. Celui-ci a été créé par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, repris dans les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce, et sa gestion a été confiée à l'Insee.

L'état civil des entreprises

Le répertoire SIRENE enregistre l'état civil des entreprises :

- ☐ le **nom**, le **prénom**, la **date** et le **lieu de naissance** de la personne physique lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- ☐ la **raison sociale** ou **dénomination**, le **sigle** de l'entreprise, sa **forme juridique**, l'adresse de son **siège social** pour une personne morale.

Pour les établissements, sont indiquées leur adresse ainsi que la date de leur prise d'activité.

L'Insee attribue à chaque entreprise, personne physique ou personne morale, introduite dans SIRENE, un **numéro d'identification appelé Siren**, et à chaque établissement un numéro dit **numéro Siret**.

Le numéro Siren est composé de 9 chiffres, il est non significatif et n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'unité légale. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Le numéro Siret est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du numéro Siren et 5 chiffres qui identifient l'établissement en tant qu'unité géographiquement localisée (par exemple, le siège social, un atelier, une usine, un magasin,...) où s'exerce tout ou partie des activités de l'entreprise. Il est donc modifié si l'établissement change d'adresse.

L'activité principale exercée (APE)

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire SIRENE, l'Insee attribue à chaque entreprise introduite dans le répertoire et à chacun de ses établissements un code APE. Celui-ci est déterminé à partir de la déclaration faite par l'entreprise auprès de son CFE (centre de formalités des entreprises).

L'attribution du code APE est une opération de nature statistique qui s'appuie sur la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008). Elle ne crée par elle-même ni droits, ni obligations pour les entreprises, comme précisé dans l'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

Des administrations ou des organismes peuvent utiliser la NAF pour déterminer le champ d'application d'un texte ou d'un contrat, en fonction de règles ou de besoins qui leur sont propres. L'utilisation qu'ils pourraient faire dans ce cadre du code APE est de leur seule responsabilité.

Le code APE attribué par l'Insee ne peut constituer qu'un simple élément d'appréciation pour l'application d'une réglementation ou d'un contrat.

www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes »

- « Nomenclature » - « Accéder à la NAF 2008 »

Des services aux entreprises

- ☐ Pour faciliter l'information aux entreprises, le site www.insee.fr propose une foire aux questions détaillée sur la gestion du répertoire SIRENE. Des formulaires sont également disponibles sur le site pour permettre aux entreprises de contacter l'Insee si nécessaire. Une ligne téléphonique spécialisée 09 72 72 6000 complète ce dispositif (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
- ☐ **L'avis de situation** est un document qui présente l'identification d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE. Il est souvent demandé aux entreprises, dans le cadre de leurs démarches auprès des banques ou d'autres organismes. Deux outils permettent de l'obtenir facilement :
 - Le service « AVIS DE SITUATION » sur www.insee.fr qui permet sur saisie du numéro Siren ou Siret de télécharger le document ;

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour de plus amples informations, consultez www.insee.fr

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité, ...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.